Ville de Genève
Conseil municipal

P-484 A

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 8 mars 2023: «Non à l'abattage des arbres pour la voie verte Ville de Genève».

26 octobre 2023

Rapport de Mme Fabienne Beaud.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 8 mars 2023. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Rémy Burri, le 3 avril 2023 et sous la présidence de M. Didier Lyon, les 28 août et 11 septembre 2023. Les notes de séances ont été prises par Mmes Aurea De Toro et Camelia Benelkaid, que la rapporteuse remercie pour la précision de leur travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 3 avril 2023

Audition de Mmes Léonore Baehler, Catherine Demolis, MM. Jérôme Fontana et François Epars, pétitionnaires

M. Epars remercie la commission des pétitions de les recevoir. Le collectif s'appelle «Pour la sauvegarde des berges de l'Arve» et la pétition s'intitule «Non à l'abattage des arbres sur la voie verte – Ville de Genève». Il apparaît une certaine contradiction entre l'idée d'avoir une voie verte et d'abattre des arbres. On parle de la voie verte qui prend naissance en France, qui traverse Genève et qui revient en France. Il précise qu'ils n'ont aucune objection sur le principe de la voie verte, mais sur la manière dont certains tracés ont été pensés, en particulier, celui de la rive gauche de l'Arve. Sur la rive droite, on a un tracé très opérationnel qui va du pont de la Fontenette jusqu'au pont des Acacias. Le tracé de la rive gauche pose des problèmes, notamment concernant la destruction de la masse végétale et de la biodiversité. Il parle de la préservation d'un écosystème. L'écosystème est l'élément principal de la démarche. On est dans un danger écologique du fait de l'augmentation du CO_2. On est aussi dans une perte massive de biodiversité, notamment au niveau du vivant et cela entre dans ce genre de problématique. Le collectif souhaite parler de finances publiques: la voie choisie est chère alors qu'il en existe une, sur la rive droite, sur laquelle il y a peu de travaux à faire. Il parlera également de la sécurité des usagers où on met sur un même espace des vélos, des piétons, des enfants, des chiens, etc.

Ensuite, il y a la cohérence du discours Ville/Canton où on promeut la biodiversité et l'arborisation d'un côté et, de l'autre, on prévoit un abattage massif. Pour ce qui est de l'espace vers le pont des Acacias, cela va peut-être être rediscuté, mais on a parlé de 1200 m^2 de défrichage d'arbres. Cela paraît excessif pour une voie dite «verte». La forêt est un système fragile qui est composé d'un sous-sol, d'un tapis forestier, de sous-étages, de canopée et d'arbres émergents. Il souhaiterait s'arrêter sur la canopée. En effet, si on déforeste, on va replanter. On se dit donc que si on compte les arbres qu'on arrache et ceux qu'on replante, le compte y est. En réalité, ce n'est pas le cas. Il y a bien le même nombre d'arbres, mais il n'y a plus les racines de ces arbres qui fixent la berge et qui sont encore plus importantes lors des crues de l'Arve, et la surface feuillère est fortement diminuée; un arbre de 50 ou 60 ans a une surface feuillère supérieure à trois petits arbres qui viennent d'être plantés. Donc, l'impact de ces derniers sur le dérèglement climatique sera inférieur. Il y a la biodiversité à prendre en considération. Effectivement, un arbre a été abattu à Carouge alors qu'il servait de refuge à des écureuils roux, c'est une espèce qui y vit.

Lorsqu'on parle d'une forêt sur les berges, on parle plus précisément de ripisylve. Dans une forêt, et particulièrement au bord d'une rivière, il se passe beaucoup de choses: fixation des berges, protection des crues, filtration des eaux, etc. Ils craignent qu'en déforestant, on abîme l'écosystème au point qu'il ne soit plus possible de le régénérer et qu'il n'arrive plus à remplir sa fonction. Les premières réflexions autour de la voie verte ont vu le jour en 2009; on n'avait alors pas les vélos électriques, on n'avait pas la perception physique du réchauffement climatique telle qu'on l'a aujourd'hui. On perçoit aujourd'hui, par nos sens, que les étés sont plus chauds. En 2009, on n'avait pas une compréhension aussi fine du rôle que jouent les arbres en tant qu'agents modérateurs du dérèglement climatique. La voie verte est bienvenue mais la manière dont elle est pensée devrait être revue à la lumière des connaissances actuelles. Le collectif ne voit pas la cohérence des discours politiques: il y a les objectifs stratégiques au niveau de l'aménagement du territoire qui sont décrits dans la «Stratégie biodiversité Genève 2030» et dans le plan directeur communal 2040, et chaque fois qu'il y a un document publié sur la voie verte, on ajoute des éléments de maintien de biodiversité et de sauvegarde de la nature. Ce qu'on fait actuellement est en totale contradiction avec les deux plans.

La préservation des arbres

Les arbres sont des agents modérateurs du réchauffement climatique à deux titres principaux. Premièrement, ils ont des racines qui fixent les sols, notamment au bord de l'Arve, c'est important. Deuxièmement, ce sont des capteurs de CO_2. Ils prélèvent l'eau du sous-sol, l'évaporent et rafraîchissent l'air. Cela lutte contre les îlots de chaleur. Le remplacement est impossible à moins de cinquante ans.

La forêt au bord de l'Arve a mis cinquante à cent ans à pousser. L'importance de la surface foliaire permet d'évaporer et de rafraîchir l'air; ainsi un peuplier n'exerce pas la même influence sur l'atmosphère qu'un platane. L'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) définit un arbre comme un tronc d'une circonférence supérieure à 15 cm. Tout ce qui fait moins de 15 cm n'est pas replanté (les sous-bois, les épineux ne sont pas pris en compte). A Carouge, on a parlé de l'abattage de 100 arbres. Le collectif a fait une pétition et a récolté 1500 signatures. Finalement, les autorités sont allées sur le terrain. Elles sont revenues en arrière, car sur 100 arbres, seulement 15 ont été abattus. Souvent, on parle de la création de nouveaux parcs et on en a déjà un qui fait toute la rive gauche de l'Arve!

L'impact sur l'environnement

Cela implique des défrichements importants. Il y a deux types de défrichement: soit on stérilise le sol, on arrache l'arbre, on enlève des racines, on bétonne et plus rien ne pousse, soit on coupe les arbres et on en plante. Il faut être attentif au fait qu'il faudra cinquante ans pour que cela fonctionne. Dans la mesure où on a des arbres qui sont là, qui remplissent leur rôle et qui sont fonctionnels, le collectif ne comprend pas qu'il faille les toucher.

La fragilisation des berges

Les racines tiennent les berges. En effet, l'Arve est de plus en plus en crue, sous l'influence du réchauffement climatique. Il est donc important d'avoir des racines qui tiennent les berges. Elles ont également un impact sur le flux de l'eau. C'est la rupture d'un couloir vert qui fait tout l'Arve: un couloir vert pour la faune et la biodiversité ne fonctionne que s'il est continu. En l'espèce, on envisage d'en rompre la continuité.

La pression anthropique

Il s'agit de la pression exercée sur l'environnement par la population à vouloir installer des belvédères, des pistes cyclables, dans une zone naturelle. En agissant de la sorte, on met une pression sur la faune et la flore qui va poser un problème. Par exemple, l'éclairage perturbe la flore. A Carouge, on a discuté sur le fait qu'on peut prévoir des éclairages, mais il faut le faire d'une certaine manière.

La stérilisation des sols

On bétonne pour faire passer les vélos et même les matériaux poreux installés sont une stérilisation du sol. Si on passe avec des engins de chantier sur un

terrain, le sous-sol va en souffrir. Il faut aussi penser aux nuisances que les riverains vont devoir supporter.

La protection des rives de l'Arve

Les rives de l'Arve sont protégées par la loi sur la protection générale et l'aménagement des rives de l'Arve (LPRArve), dans laquelle on fait de plus en plus de dérogations en défaveur de la nature. La question centrale est: à quoi sert une loi à laquelle on fait tant de dérogations? Elle ne sert plus à rien. Pourquoi l'attaquer d'une autre manière alors que la loi dit clairement qu'on ne peut absolument rien construire?

La sécurité des usagers

Les accidents de trottinettes sont en augmentation. Les lois et la réglementation relative aux trottinettes ne sont pas encore définies. La mixité des flux est dangereuse: dès qu'il y a des piétons et des vélos, les vélos roulent vite et les piétons ne sont pas attentifs; cela ne fonctionne pas et donc ces zones sont dangereuses.

Surveillance et contrainte inefficaces

On sait très bien que cela ne fonctionne pas. Ce n'est pas parce qu'on a un feu rouge que les gens le respectent.

Ras le bol des zones mixtes!

En tant que cyclistes, ils n'ont pas envie d'avoir des piétons qui ne sont pas attentifs et qu'ils manquent de percuter. De même, en tant que piétons, ce n'est pas agréable d'avoir des vélos qui nous frôlent à plus de 40 km/h.

Que demande le collectif?

Il demande la sanctuarisation des berges de l'Arve. Il y a déjà une piste cyclable sur la rive droite, pourquoi attaquer la nature sur la rive gauche? Sur la rive droite, il y a des voitures qu'on peut enlever sans empiéter sur la nature. Cela sous-entend une séparation complète des flux: on aurait les piétons et les loisirs sur la rive gauche et les vélos sur la rive droite, où ils circulent déjà. Il y a un compteur de vélos qui a été mis en place aux Acacias: on est dans les milliers.

Dans la *Tribune de Genève*, le Conseil d'Etat prévoit d'investir 500 millions de francs dans l'arborisation et dans la biodiversité. Ils aimeraient qu'il les investisse

dans l'arborisation et dans la biodiversité et non pas dans une voie verte redondante qui va contre l'arborisation et la biodiversité. Comme l'a dit M. Hodgers, l'argent ne fait pas tout, la nature a surtout besoin qu'on la laisse tranquille.

Mme Demolis ajoute qu'elle a écrit à Pro Natura et au Fonds mondial pour la nature (WWF). Le WWF soutient la pétition. Il déplore les abattages et le fait que les buissons ne soient pas considérés comme des arbres. C'est une catastrophe écologique. Un territoire fragmenté est un territoire mort.

M. Fontana rebondit sur la séparation des flux. Ce n'est pas le collectif qui préconise cela, mais c'est notamment Pro vélo. En 2021, Pro vélo a déposé une pétition qui a reçu 845 signatures concernant les flux, sur la voie verte au-dessus de la gare des Eaux-Vives. Il demandait que les flux soient séparés car cela ne fonctionne pas. Pourquoi cela ne fonctionne pas? L'Office de l'urbanisme définit la voie verte telle une voie pouvant être utilisée indistinctement par n'importe quel utilisateur. C'est dangereux. La mixité des flux doit être repensée. Il y a, sur la rive droite, un trottoir, qui sépare bien la voie bidirectionnelle pour les vélos. De plus, la voie verte sur la rive gauche aurait un énorme coût financier afin de l'aménager. Cela ne sert à rien d'avoir une autre infrastructure alors que celle de la rive droite est sous-utilisée. La trame noire (technique d'éclairage respectueuse de la biodiversité par la réduction de la pollution lumineuse) est extrêmement importante. En effet, l'éclairage, dans le cadre de la nature, c'est une catastrophe. Il faut garder cela en tête, dans le cas d'éventuels travaux. Les éclairages peuvent être remplacés par des éclairages plus près du sol, qui ont un impact plus faible sur la biodiversité, tout en répondant à un minimum de sécurité.

Il rappelle qu'en Europe, on a perdu plus de la moitié de nos populations d'oiseaux. A Carouge, ils pensent faire plus de contrôles pour que les cyclistes respectent bien la mixité sur la voie verte. C'est néanmoins difficile à réaliser. Il y a plus de risques que de solutions avec les zones mixtes. On va avoir une forte densité qui va se développer au niveau de la caserne des Vernets, avec de nombreux logements construits, avec une école qui va être construite. Il y aura un problème de flux: ce sont des conditions pouvant amener à un drame. Pour ceux qui sont pro-voitures, il y aurait un impact sur les voitures en faisant cette voie verte, car si on aménage une voie cyclable sur la rive gauche, cela va se faire sur des parkings.

Questions des commissaires

Une commissaire explique qu'elle marche souvent sur la voie verte au-dessus de la gare des Eaux-Vives. Elle a constaté que la mixité, c'est très compliqué. Si on marche sur la voie qui nous est dédiée, les vélos débordent sur le côté des piétons, ce qui est dangereux. Elle trouve que la mixité n'est pas toujours une bonne chose pour les voies vertes. Elle est interpellée par le propos concernant les racines d'arbres qui retiennent les berges. Elle a un ami qui vient de Galice et en Espagne,

ils ont enlevé les chênes protecteurs du feu pour mettre d'autres arbres, et depuis, il y a de nombreux incendies. Elle aimerait savoir s'ils ont pris langue avec les ingénieurs des arbres pour poser la question de savoir s'ils tiennent compte de ces racines qui protègent les berges de dégâts inopportuns.

Mme Baehler répond en disant qu'ils ont pris contact avec l'OCAN et leur volonté est de préserver la zone forêt. Il y a eu une négociation, car le projet avait prévu de tout abattre et après les autorités sont revenues avec des solutions.

M. Epars trouve que l'exemple de la Galice est parlant. A Genève, il y a eu des zones de débordement, à Confignon. En renaturant, on prévient ce genre de catastrophe. Au bord de l'Arve, on fait le contraire.

Mme Baehler ajoute que l'idée serait d'élargir la ripisylve plutôt que d'empiéter avec nos infrastructures. Ce qui peut être dangereux est que l'Arve fait de plus en plus de crues.

Un commissaire les remercie pour les informations et l'alerte provenant de la pétition. Sur le projet de la Ville, il y a un recours qui a stoppé la procédure. Il leur demande s'ils sont partie prenante dans ce recours.

M. Fontana répond par la négative, car le recours existait avant que les pétitions ne s'établissent et que le collectif ne se crée.

M. Epars complète en disant que l'une des raisons pour lesquelles ils ne sont pas partie prenante est que le projet, comme il a été présenté et voté, ne souffre d'aucun défaut légal démocratique. Ce qui les dérange est que les informations sont souvent parcellaires. Par exemple, les sous-bois ne sont pas pris en compte, les arbres de moins de 15 cm ne sont pas pris en compte, les chiffres exacts n'ont pas été donnés. On va devoir déboiser mais on n'a pas précisé qu'au pont des Acacias, il s'agissait de 1200 m^2 et qu'à Carouge il s'agissait, sur la promenade des Orpailleurs, d'une centaine d'arbres à abattre. Techniquement parlant, les processus démocratiques ont été respectés. A Carouge, ils ont été reçus par le Conseil administratif et ensuite par la commission des pétitions du Conseil municipal. Dans ce cadre, il y a un élu qui leur a dit qu'il avait voté pour cette voie verte sous influence et que s'il avait, aujourd'hui, les informations qu'ils leur ont apportées et qu'il devait revoter, il ne le ferait pas.

M. Fontana a eu d'autres échos. Dans le cadre de la voie verte, on avait une vision cantonale sur les éléments amenés qui étaient *high-level*, alors que lorsqu'on regarde au niveau micro, on rejoint tout ce qu'on a dit.

Un commissaire parle du belvédère. Il demande ce qu'il en est.

Mme Baehler indique que pour le belvédère, le projet est bloqué, car il y a un recours du Touring Club Suisse (TCS). Le collectif est contre les belvédères,

car il n'y a pas d'informations que cela ne portera pas atteinte à la biodiversité. L'OCAN a dit que, pour la partie sous les belvédères, la biodiversité serait atteinte. Sur les plans, on peut voir quatre belvédères, ce qui correspondrait à une cinquantaine de mètres cumulés, le long du quai du Cheval-Blanc.

Il demande si à Carouge tout est stoppé.

M. Fontana répond que non, tout est en force et a été fait. Il y a une expérience faite sur la Ville de Carouge mais il serait intéressant de ne pas la reproduire en Ville de Genève. Les autorités carougeoises ont péché par une communication lacunaire, ce qui a amené un mécontentement de la part de la population. C'est un sujet sensible qui doit être traité et communiqué auprès des habitants concernés.

Une commissaire a été très impressionnée en lisant la pétition qu'elle a recueilli 24 461 signatures, c'est énorme. Elle aimerait savoir quelles sont les solutions prônées pour éviter le désagrément de la voie mixte.

M. Epars répond qu'elle existe déjà, on a une voie cyclable sur la rive droite et on peut prévoir des aménagements légers pour des familles sur la rive gauche. Le seul moyen de séparer les flux est de les séparer physiquement. Sur la rive droite, les piétons et cyclistes sont séparés par un trottoir. A Carouge, sur la promenade des Orpailleurs, il y a un immeuble qui implique qu'il va falloir faire passer des enfants, des vélos, des poussettes et des promeneurs sur une zone de 5 m de large, ce qui n'est pas crédible. Il y a exactement la même question qui va se poser à la Queue-d'Arve. Il y a plein d'endroits où physiquement, on ne pourra pas les mettre à 20 m d'écart.

M. Fontana indique qu'aujourd'hui, il n'est pas nécessaire ni financièrement ni sur les infrastructures de construire la voie verte sur la rive gauche. A la base, sur Carouge, cela devait être une très grande distance et il était impossible de faire cela autre part, sans tout raser. Aujourd'hui, on a un exemple sur le quai des Vernets où on n'a pas eu besoin de toucher à la nature. Le détour pour un cycliste serait le suivant: on doit arriver sur le quai des Vernets, tourner à droite sur le pont Hans-Wilsdorf, tourner à gauche sur le quai Ernest-Ansermet et si on veut remonter sur le bois de la Bâtie, on doit retraverser; on parle d'un détour d'une minute.

M. Epars montre la voie verte sur le plan qui est déjà sur la rive droite. Il n'est pas obligatoire de la faire traverser tout de suite.

Un commissaire ne siège pas à l'aménagement et il n'était pas là quand ils ont voté la proposition au début de 2021. Il comprend que la recommandation n'est pas tenue par le Conseil administratif. De ce qu'il avait compris dans le projet, c'est que la partie rive droite est censée être l'autoroute pour les vélos et la rive gauche est censée être une zone plus apaisée. Il comprend que le collectif souhaite, sur la rive droite, abandonner l'idée d'avoir une voie cyclable rapide. Sur

la question des détours, il reste, au sens constitutionnel, la liberté de se déplacer comme chacun le souhaite. Si on demande aux voitures de faire un détour, c'est la levée de boucliers immédiate. Il serait plus sensible à une pétition qui demande cela, car on demande aux cyclistes de faire un détour, mais aux voitures, on ne le leur demande jamais. Pourquoi ne pas attaquer plus frontalement les flux routiers, qui eux sont un vrai enjeu de biodiversité et qui posent un problème sur la présence massive des voitures qui polluent? Il s'agit d'une urgence capitale. Comment vous voyez cette contradiction? On parle de sanctuarisation et après on parle d'éclairage. Il ne comprend pas. Soit on sanctuarise, soit on revoit un peu ce qui a été voté (éclairage plus adapté à la biodiversité).

M. Epars explique que sanctuariser veut dire qu'on bloque tout et qu'on fait des aménagements mineurs, pour que les enfants apprennent à faire du vélo, mais pas pour les adultes. On sait que les autorisations sont en force et qu'il est difficile de revenir en arrière. L'histoire des éclairages à ras le sol est le plan B. On sait qu'il y a des bouts de pistes cyclables sur la rive gauche, sur lesquels on va pouvoir faire en sorte qu'il y ait un impact restreint sur la biodiversité. Leur demande est claire: il s'agit de sanctuariser et de n'enlever ni un buisson ni un sous-bois.

Mme Baehler ajoute qu'il y a une incohérence, entre une voie verte pour la mobilité douce et couper des arbres. Sur la voie verte, il n'y a pas de détournement. On ne va pas devoir faire quelque chose en plus.

M. Fontana rappelle qu'ils n'attaquent pas la voie verte, mais l'idée de l'abattage. On n'attaque pas les voitures, car on a une demande d'autorisation de construire pour une voie verte. Il faut garder en tête que les impacts de l'éclairage ont aussi un impact sur la faune.

M. Epars complète. Pour l'opposition entre voitures et nature, le propos est de dire que pour le développement de la voie verte, s'il faut choisir un empiètement, on empiète sur les voitures plutôt que sur la nature.

Une commissaire a compris que l'OCAN était contre mais qu'il n'a pas pu s'exprimer. Elle demande s'il a donné un préavis différent.

Mme Baehler indique qu'initialement, il était prévu l'abattage de toute la zone forêt. Ils ont dit que ce n'était pas possible.

Elle comprend qu'il avait donné un préavis positif.

Mme Baehler précise qu'on parle d'un tronçon sur le quai du Cheval-Blanc. C'est sur ce tronçon que c'est en force. Après, de la parcelle des Acacias et des Vernets jusqu'au bois de la Bâtie, tout reste ouvert.

Elle demande si l'OCAN a pris la mesure de ce que les pétitionnaires ont expliqué. Comment il a travaillé?

Mme Baehler répond qu'ils ont rencontré le directeur des zones forêt. Ils sont allés sur le terrain, avec lui. Il a vu des arbres avec une circonférence jusqu'à 6 m. Il a montré sa sensibilité afin que ces arbres soient préservés.

Elle constate que préalablement à leur préavis, ils ne s'étaient pas déplacés.

Un commissaire demande ce qu'on peut raisonnablement obtenir sur la partie de Carouge.

M. Epars explique qu'ils ont déjà renoncé à une partie: sur 100 arbres, ils sont descendus à 15. Ils sont descendus sur le terrain grâce à la pression de la population. Il y a une certaine légèreté dans la manière d'aborder le problème. Le rêve absolu serait de laisser la voie verte sur la rive droite. Savoir reconnaître qu'on s'est trompé et que ce n'était pas la bonne solution, c'est un courage politique bienvenu. Ils n'aimeraient pas que des considérations politiques et administratives soient le justificatif au massacre prévu. Il pense que c'est possible de dire que cela a été pensé en 2009. A présent, il faut faire cela en fonction des connaissances du jour. A Carouge, ils ont sauvé 85 arbres, donc il aimerait que cela s'arrête.

Il demande ce qu'ils ont fait en évitant d'abattre 80 arbres.

M. Epars répond qu'ils sont devenus plus pragmatiques. Ils n'ont pas modifié le tracé, ils se sont rendu compte que le déboisage n'était pas nécessaire.

M. Fontana indique que le tracé a été légèrement modifié. Au lieu de partir sur le fait de longer la voie, ils ont fait un crochet dans la forêt.

M. Epars ajoute qu'on pourrait s'arrêter à abattre 15 arbres, car à présent, il y a tout le reste qui concerne la Ville de Genève.

M. Fontana rappelle que la communication lacunaire dans le cadre de ces travaux a été très mal perçue par la population carougeoise. Si quelque chose devait être fait, cela pourrait être perçu très négativement par tout le monde.

Une commissaire se promène beaucoup le long de ces rives. Elle demande qui est le super-contributeur de la pétition.

Les pétitionnaires ne savent pas de qui il s'agit.

M. Epars se réjouit d'avoir dépassé le temps accordé, car c'est un débat intéressant qui nous concerne tous. Le collectif apprécie d'avoir été reçu.

Le président remercie Mme Baehler, Mme Demolis, M. Fontana et M. Epars et les libère.

Discussion et votes

Les commissaires proposent qu'on auditionne la magistrate.

Le président met au vote l'audition de Mme Perler pour la pétition P-484, qui est acceptée à l'unanimité.

Une commissaire aimerait auditionner l'OCAN.

Un commissaire rappelle qu'il y a une motion, allant dans le même sens, qui est à la commission de l'aménagement et de l'environnement (CAE). Le problème est à peu près résolu. Le passage sous voie ne semble plus être d'actualité et il n'y a plus d'arbres coupés.

Un commissaire indique qu'au vu de la proposition traitée par la CAE, il soutiendra un renvoi à cette dernière afin de traiter les choses ensemble.

Une commissaire insiste sur l'audition de l'OCAN. Elle pense que si on a des pluies de pétitions, parce qu'ils ne se sont pas rendus sur les lieux, cela ne va pas. Elle aimerait savoir comment cela fonctionne.

Une commissaire est du même avis. Il faut auditionner la magistrate et son département. Elle a remplacé à la CAE et cet objet était en étude. Les travaux ont commencé, mais sur toute la partie depuis le pont des Acacias jusqu'au pont Hans-Wilsdorf, les travaux ne sont pas encore engagés.

Un commissaire pense que la commission des pétitions doit statuer sur le sort des pétitions. Il n'est pas nécessaire d'effectuer le travail de la CAE ou de la commission des travaux et des constructions (CTC). Selon lui, il faut se contenter d'auditionner Mme Perler.

Par 9 non (3 PLR, 1 UDC, 2 LC, 3 Ve) contre 6 oui (1 EàG, 4 S, 1 MCG), le renvoi de la pétition à la CAE est refusé.

Par 9 oui (2 S, 3 Ve, 2 LC, 1 UDC, 1 MCG) contre 5 non (3 PLR, 1 S, 1 EàG) et 1 abstention (S), l'audition de l'OCAN est acceptée.

Séance du 28 août 2023

Audition de Mme Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

Mme Perler annonce qu'ils ont également une présentation pour cet objet.

M. Betty explique qu'il y a deux objets différents: un objet partant du pont de Carouge à celui des Acacias appelé projet du quai du Cheval-Blanc. Il a été

soumis au Conseil municipal pour une demande de crédit il y a plusieurs années et voté. Le deuxième objet part tout de suite après le pont des Acacias jusqu'au pont Hans-Wilsdorf. Ce projet est en lien avec le développement du plan localisé de quartier (PLQ) de la caserne des Vernets et ils sont en train de finaliser la rédaction d'une demande de crédit de travaux qui sera présentée au Conseil municipal en fin d'année pour aménager une partie du quai.

Ils ont en effet été auditionnés sur plusieurs objets, notamment la motion M-1639 «Pour une voie un peu plus verte» par la CAE le 14 mars 2023. A cette demande, ils ont indiqué qu'ils préservent déjà les alignements d'arbres lorsqu'il y en a sur les quais et maintiennent la biodiversité. Ils ont ensuite été auditionnés sur la pétition P-464 «Pour la cohabitation entre habitants et mobilité douce» et ont confirmé que l'aménagement de la voie verte depuis la route des Acacias jusqu'au viaduc de la Jonction serait dans un caractère de parc linéaire et ne serait pas du tout sur le même type d'aménagement que sur le quai du Cheval-Blanc. Ensuite, il y a eu le projet de délibération PRD-322 «Pour une voie vraiment verte» et pour lequel ils ont été auditionnés le 14 mars 2023 par la CAE. Pour cet objet, ils avaient déjà pris la décision de renoncer à la création d'un passage inférieur sous le pont des Acacias, ce qui fait qu'il n'y a plus d'arbres à abattre (voir présentation). Dans le projet initial, la partie cyclable descendait le long du mur pour passer sous le passage des Acacias, avec quelques abattages d'arbres de l'autre côté de la route. Ils sont en zone forêt, ce qui fait qu'ils raisonnent en superficie de zone forêt abattue et dans l'autorisation de construire soumise, le Canton demandait de compenser cette superficie en recréant une nouvelle zone forêt.

De l'autre côté entre le pont des Acacias et Hans-Wilsdorf, un projet sera soumis pour l'arrêt de circulation routière pour ne garder que la circulation piétonne et vélos sauf véhicules de service.

La conclusion est que les projets de voie verte aujourd'hui, depuis le pont de Carouge jusqu'au pont Hans-Wilsdorf, répondent déjà aux demandes des pétitionnaires puisqu'aucun arbre ne sera abattu.

Questions des commissaires

Une commissaire demande la signification de «parcs linéaires».

M. Betty répond qu'il s'agit de parcs où ils gardent le végétal existant, le renforcent et créent des cheminements apaisés où le vélo n'est pas prioritaire. Il y a également diverses activités et des jeux. Les vélos peuvent y passer à vitesse de piétons et l'espace est redonné à la nature.

Une commissaire demande ce qui sera mis en place pour garantir la sécurité des piétons face aux vélos ou trottinettes qu'ils n'entendent pas forcément arriver.

M. Betty répond que les vélos seront obligés de mettre pied à terre et ils leur feront comprendre qu'ils rentrent dans un espace typé parc.

Elle demande si le jardin Robinson disparaîtra.

M. Betty répond qu'il sera maintenu.

Elle demande s'il est prévu de rajouter des bancs entre le pont de Carouge et le pont des Acacias.

M. Betty répond par la positive. Ces bancs seront dos à l'espace piétonnier.

Elle tient à s'assurer qu'il n'y aura effectivement pas d'abattage d'arbres car ce serait dommage étant donné qu'il s'agit d'un quartier sauvage et biodiversifié.

M. Betty confirme qu'il n'y aura ni abattage d'arbres ni une modification de niveau de ces derniers.

Une commissaire demande pourquoi ne pas avoir créé une voie cyclable sur la rive droite de l'Arve car elle est déjà circulante avec une large piste cyclable.

Mme Perler répond qu'elle souhaite, dans sa politique, développer le maillage cycliste et piéton sur l'ensemble du territoire de la Ville de Genève. La voie cyclable de l'Arve sera plus rapide, et l'autre sera plus apaisée pour d'autres raisons comme la présence d'enfants.

Un commissaire demande si cette pétition est obsolète.

Mme Perler répond que la décision a été prise avant que la pétition soit adressée au Conseil municipal, ce qui est une bonne nouvelle. Elle est donc effectivement obsolète, cependant la commission a la possibilité de la transmettre au Conseil administratif ou de la classer.

Il demande si la traversée cyclable de ce pont des Acacias sera aussi longue que celle du pont du Mont-Blanc.

M. Betty explique qu'ils ont pu retravailler la traversée en surface. A l'époque, il n'était pas envisageable de réduire les voies de circulation mais les choses ont évolué. Cette traversée sera facilitée par l'arrêt de tramway qui sera déplacé et l'idée sera de fusionner deux arrêts pour gagner de l'espace.

Un commissaire demande si le fait d'avoir abandonné l'axe fort vélos permet de remplir les objectifs de la pétition.

M. Betty répond par la négative. C'est plutôt grâce au fait que le tronçon sera interrompu à tout accès véhicule.

Un commissaire rappelle que la construction de belvédères avait été évoquée et demande ce qu'il en est aujourd'hui.

Mme Perler répond que le département va y renoncer car elle souhaite garder la biodiversité présente.

Séance du 11 septembre 2023

Audition de M. Patrik Fouvy, directeur du Service du paysage et des forêts de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)

Une commissaire aimerait savoir quelle a été la position de l'OCAN sur l'abattage des arbres au quai du Cheval-Blanc.

M. Fouvy répond que la question a été de voir dans quelle mesure ils arrivent à obtenir à la fois une fonctionnalité pour les cyclistes et pour d'autres usagers et de limiter les impacts. Il y a ainsi un périmètre sur la partie forestière avec une autorisation de défrichement temporaire et définitive. Définitive car c'est l'emprise de la partie où les cycles vont passer et où les gens vont marcher, et temporaire car il y a notamment besoin d'espace pour les travaux et le nombre d'arbres n'est pas encore totalement fixe dans cette étape du projet. Toute l'emprise ne nécessitera pas forcément d'abattage.

Elle poursuit en disant qu'il leur a été dit qu'il n'y aurait plus de passage sous le pont des Acacias et qu'il n'y aurait pas non plus d'abattage d'arbres.

M. Fouvy répond que la variante de projet autorisé aujourd'hui est celle qui passe en dessous mais il n'a pas été déposé une autorisation de construire avec une nouvelle variante pour l'instant. A son niveau, et sauf discussions contraires, la variante actuelle est celle qui est approuvée.

Elle demande s'il pourra mettre son veto si la magistrate dépose un nouveau projet.

M. Fouvy répond que l'OCAN est une des autorités à prendre cette décision pour la partie défrichement en effet.

Un commissaire demande si le nombre d'arbres à abattre ne l'a pas choqué.

M. Fouvy répond qu'il a tout de même donné l'autorisation car le confort des usagers, des cyclistes et piétons primait sur la conservation, bien qu'il aurait souhaité limiter la largeur de ces tronçons mais c'est encore une discussion à venir avec les entreprises concernées.

Une commissaire pense qu'il y a déjà énormément de projets sur la ville de Genève et qu'ils se retrouvent toujours dans la même situation, c'est à dire abattage d'arbres, pétition, levée de boucliers, etc. Elle demande si le département réalise une prise en considération de la population car la plupart des habitants ont ce besoin de garder un patrimoine arboricole riche.

M. Fouvy répond que ce sont des projets à long terme malgré le fait que ce n'est pas facile et ajoute que l'OCAN est évidemment sensible à ces questions environnementales. Ils ne sont pas porteurs du projet mais l'accompagnent plutôt de manière à plus en tenir compte ou y inciter tout du moins.

Elle demande s'il existe des quotas pour l'utilisation du domaine public par les véhicules motorisés, cyclistes et piétons.

M. Fouvy répond qu'ils réfléchissent en termes de surface de forêt qui ne doit pas diminuer mais ils n'ont pas de quota défini.

Elle demande combien de temps il faut pour faire repousser une forêt telle que celle-ci.

M. Fouvy répond que cette forêt existe depuis 1930 et a plus de 90 ans, ce qui donne une idée.

Un commissaire demande quel est le délai moyen de traitement pour une autorisation de construire.

M. Fouvy répond que cela dépend mais cela va de trois mois (délai usuel) à deux ans.

Une commissaire demande si l'OCAN s'occupe également de la biodiversité.

M. Fouvy répond par la positive.

Un commissaire demande si les déjections de certains animaux peuvent poser un problème à cet endroit.

M. Fouvy répond que c'est indéniable.

Il revient sur les plantations compensatoires et demande si le rythme pris par la Ville de Genève à cet effet contribue suffisamment au maintien de la biodiversité en ville.

M. Fouvy répond que les arbres coupés doivent être remplacés car ils ont une certaine valeur, et de manière générale cela tend à être égal.

Il sait que certains travaux privés entraînent également des abattages d'arbres et demande si leurs services doivent aussi octroyer une autorisation pour ces abattages privés.

M. Fouvy répond qu'il existe une liste des arbres pour lesquels l'abattage doit être soumis à autorisation quelle que soit la grandeur. Pour les autres, ceux qui sont exotiques, l'autorisation doit être soumise à partir de 45 cm de circonférence et 15 cm de diamètre.

Il demande si la pétition initiale est obsolète.

M. Fouvy répond qu'il ne peut pas se prononcer pour l'instant car le projet n'est pas encore arrêté.

Une commissaire demande s'il y a un statut légal de protection des arbres.

M. Fouvy répond que la définition légale n'impose pas une différence entre un arbre qui est remarquable ou un autre qui ne l'est pas. Par contre le principe dit que le défrichement de forêt est interdit, contrairement au défrichement hors forêt qui est soumis à autorisation. Pendant quelque temps, ils délivraient des autorisations d'abattage pour construire des échafaudages ou refaire des façades, mais ils essaient désormais de ne plus le faire.

Prises de position et vote

Une commissaire du Parti libéral-radical pense qu'il est tout à fait possible d'aménager un espace sans abattre des arbres et trouve cela dommage. Il y a un manque d'écoute considérable des besoins de la population et annonce que son parti soutiendra cette pétition.

Un commissaire du Parti socialiste a des doutes quant à l'obsolescence de cette pétition et propose de renvoyer l'objet au Conseil administratif pour avoir leur avis.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose également le renvoi au Conseil administratif.

Une commissaire du Centre est d'avis de renvoyer l'objet au Conseil administratif également.

Un commissaire des Vert-e-s indique que son groupe soutiendra aussi le renvoi au Conseil administratif.

Une commissaire d'Ensemble à gauche indique que son groupe est du même avis.

Le président, de l'Union démocratique du centre, indique que son groupe propose le renvoi au Conseil administratif.

Le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-484 est accepté à l'unanimité.

Annexes:

– pétition P-484
– présentation de l'AGCM du 28 août 2023

Service du Conseil municipal
- 8 MARS 2023
Décision :
Traité par :

Pétition

NON à l'abattage des arbres pour la voie-verte Ville de Genève

Auteur : le comité de Sauvegarde dess berges de l'Arve
Destinataire : Ville de Genève – État de Genève

Signatures on line 24'460
Signatures papier 125
TOTAL signatures 24'585

Personnes de contact :

Catherine Demolis

Léonore Baehler

Karin Strescher

Jérôme Fontana

Ysée Dunand

PÉTITION

NON À L'ABATTAGE DES ARBRES POUR LA VOIE-VERTE VILLE DE GENÈVE

24.461 signatures

Pétition soutenue par un **Super contributeur**

Merci pour votre mobilisation
Vous avez déjà signé cette pétition
Aidez l'auteur à atteindre la victoire :

Je soutiens cette pétition

Je n'ai pas signé cette pétition et je veux le faire

Partagez la pétition avec vos amis :

VOIR TOUTES LES SIGNATURES

Auteur(s) : **Le comité de Sauvegarde des berges de l'Arve**

Suivre cet auteur

Destinataire(s) : **Ville de Genève - Etat de Genève**

Pétition ouverte à toutes et à tous !

Genève - Non à l'abattage des arbres de l'Arve pour la construction d'une voie-verte

Merci de signer la pétition adressée à la Ville de Genève et à l'Etat de Genève.

Non à l'abattage d'une centaine d'arbres en bonne santé en faveur du projet de la Voie-Verte et la construction d'une piste cyclable en Ville de Genève sur le Quai des Vernets et sur le Quai du Cheval-Blanc.

Les rives de l'Arve sont protégées par la loi sur la protection générale et l'aménagement des rives de l'Arve (L 4 16) du 4 mai 1995. De plus, une espèce protégée d'écureuils roux vit dans ces arbres et y fait ses réserves hivernales, des castors, des oiseaux, ainsi que l'abondante faune et flore du long de l'Arve. Détruire leur habitat revient tout simplement condamner la biodiversité protégée de l'Arve. La conservation des milieux naturels et des espèces sont devenues prioritaires.

Merci de nous aider à stopper ce massacre de la nature et à forcer nos autorités à renoncer à des projets qui détruisent une zone protégée, à renoncer à couper les arbres et à trouver une autre solution évitent ces abattages.

NOM (en majuscules)	Prénom (usuel)	Domicile (Adresse complète : rue, numéro, code postal et localité)	Signature

Pétition lancée par le comité de sauvegarde des berges de l'Arve

Pétition disponible en ligne à : https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/abattage-arbres-verte-ville-geneve/201463

VILLE DE GENÈVE

P-484

“Non à l’abattage des arbres pour la voie verte Ville de Genève”

Audition de la Commission des pétitions
SERVICE DE L’AMENAGEMENT, DU GENIE CIVIL ET DE LA MOBILITE
28 AOUT 2023

VILLE DE GENÈVE

P-484
SOMMAIRE

1. La pétition
2. Les objets politiques (PRD-322, M-1639, P-464)
3. La voie verte quai du Cheval-Blanc
4. La voie verte quai des Vernets
5. Les conclusions du DACM

P-484

1. La pétition – principes demandés

Accueil > Pétitions > Pétitions nature et environnement > Non à l'abattage des arbres pour la voie-verte ville de Genève

PÉTITION

NON À L'ABATTAGE DES ARBRES POUR LA VOIE-VERTE VILLE DE GENÈVE

24.461 signatures

Pétition soutenue par un **Super contributeur**

Merci pour votre mobilisation
Vous avez déjà signé cette pétition
Aidez l'auteur à atteindre la victoire :

Je soutiens cette pétition

Je n'ai pas signé cette pétition et je veux le faire

Partagez la pétition avec vos amis :

Auteur(s) : **Le comité de Sauvegarde des berges de l'Arve**

Destinataire(s) : **Ville de Genève - Etat de Genève**

Pétition ouverte à toutes et à tous !

Genève - Non à l'abattage des arbres de l'Arve pour la construction d'une voie-verte

Merci de signer la pétition adressée à la Ville de Genève et à l'Etat de Genève.

Non à l'abattage d'une centaine d'arbres en bonne santé en faveur du projet de la Voie-Verte et la construction d'une piste cyclable en Ville de Genève sur le Quai des Vernets et sur le Quai du Cheval-Blanc.

Les rives de l'Arve sont protégées par la loi sur la protection générale et l'aménagement des rives de l'Arve (L 4 16) du 4 mai 1995. De plus, une espèce protégée d'écureuils roux vit dans ces arbres et y fait ses réserves hivernales, des castors, des oiseaux, ainsi que l'abondante faune et flore du long de l'Arve. Détruire leur habitat revient tout simplement condamner la biodiversité protégée de l'Arve. La conservation des milieux naturels et des espèces sont devenues prioritaires.

Merci de nous aider à stopper ce massacre de la nature et à forcer nos autorités à renoncer à des projets qui détruisent une zone protégée, à renoncer à couper les arbres et à trouver une autre solution évitent ces abattages.

P-484
2. Les objets politiques

M-1639 : Pour une voie verte un peu plus verte
- Le DACM a été auditionné par la CAE le 14 mars 2023
- La M-1639 demande d'étudier les possibilités d'augmenter les zones d'ombre et de verdure
- Pour les tronçons en bordure de l'Arve, le DACM prévoit de maintenir la ripisylve pour un boisement maximal et un maintien de la biodiversité.

P-464 : Pour la cohabitation entre habitants et mobilité douce»
- Le DACM a été auditionné par la commission des pétitions le 28 septembre 2022
- La pétition demande «une véritable voie verte entre le pont des Acacias et le viaduc de la Jonction» et «le maintien / agrandissement du terrain d'aventure existant et création d'espaces publics offrant une interaction avec la nature et notamment pour les enfants».
- Le DACM a présenté l'avancement des projets dans le secteur et notamment l'extension de la voie verte entre le pont des Acacias et le viaduc de la Jonction qui s'étudiera dans une logique de parc linéaire.

PRD-322 : Pour une voie verte vraiment verte
- Le DACM a été auditionné le 14 mars 2023 par la CAE
- Le PRD-322 propose d'ouvrir un crédit d'étude de 50'000 frs pour analyser la possibilité d'éviter l'abattage d'arbres
- Le DACM a proposé de renoncer au passage sous le pont des Acacias pour éviter tout abattage d'arbres

P-484

3. La Voie verte quai des Vernets

Aménagement d'une voie verte et d'un parc linéaire apportant végétalisation et accès / proximité à l'Arve.
Maintien de la ripisylve existante.

P-484

3. La Voie verte quai des Vernets

Aménagement d'une voie verte et d'un parc linéaire apportant végétalisation et accès / proximité à l'Arve.
Maintien de la ripisylve existante.

P-484

4. La Voie verte quai du Cheval-Blanc

Afin d'éviter tout impact sur la végétation existante, la Ville de Genève a décidé de renoncer au passage sous le pont des Acacias. Par ailleurs, la Ville de Genève a déposé une autorisation de construire complémentaire visant à planter une végétation complémentaire et de désimperméabiliser les sols.

Ainsi, le projet

- Maintient la ripisylve de l'Arve
- Prévoit la plantation de nombreux arbres au débouché de la route des Acacias
- Prévoit la création d'espaces plantés (couvre-sol et bulbes) entre les arbres existants
- Améliore et renforce la ripisylve et la biodiversité. (+ 5 arbres et 1600 m2 de surfaces perméables).

VILLE DE GENÈVE

P-484
4. Les conclusions du DACM

Les projets de la voie verte entre le pont de Carouge et le pont Hans-Wilsdorf répondent aux demandes des pétitionnaires puisqu'aucun arbre ne sera abattu.